



AGENT D'EXPLOITATION DES PHARES ET BALISES

INTERVENTIONS TECHNIQUES ET SÉCURITÉ

Construction et maintenance des infrastructures portuaires, aéroportuaires, VRD* (*VOIRIES ET RESEAUX DIVERS)

Définition : Assure les opérations d'installation, de contrôle et de maintenance des phares et balises sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française. Assure par ses interventions la sécurisation de la navigation maritime et procède éventuellement à des constats d'infraction. Réalise la maintenance des matériels et équipements de transport et de construction liés à son activité. Participe à la collecte de données hydrographiques.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Installation des balises flottantes ou fixes, des phares et repères d'alignement
- Entretien des balises flottantes ou fixes, des phares et repères d'alignement
- Entretien courant des structures, des matériels, bateaux et véhicules
- Constatation d'infractions
- Application des règles d'hygiène et de sécurité au travail

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES :

Plongée professionnelle

FACTEURS D'ÉVOLUTION :

- Nouvelles techniques de montage
- Evolution des règles d'hygiène et de sécurité

CONDITIONS D'ACCÈS :

Concours externe et interne

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

Assermentation
Permis bateau
Certificats de plongée (DPP1, DPP2 ou DPP3)
Certificat de radio téléphonie (VHF)
Habilitations engins de chantier
Travail en hauteur
Travail en mer
Déplacement dans les îles



Savoir-Faire

Savoirs

INSTALLATION DES BALISES FLOTTANTES OU FIXES, DES PHARES ET REPÈRES D'ALIGNEMENT

- Repérer les sites des chantiers et déterminer la faisabilité de l'installation
 - Lire et interpréter les plans fournis par le bureau d'étude
 - Réaliser un planning d'intervention
 - Respecter les spécifications techniques liées à l'installation de l'équipement
 - Réaliser le coffrage, ferrailage et coulage béton des corps morts ou socle en ciment sur le récif
 - Réaliser les dispositifs d'ancrage et d'amarrage en fonction de la profondeur et de la taille de l'équipement
 - Monter et souder les platines et supports, mettre en place la tourelle de la balise flottante, le pylône de la balise fixe ou du phare et orienter les panneaux solaires
 - Assembler et boulonner les pylônes d'alignement
 - Implanter les points de pose des pylônes d'alignement à partir des données de géolocalisation (GPS) fournies
 - Positionner le corps mort ou le coffre selon son positionnement GPS prévu
 - Prendre en compte les paramètres marégraphiques et de courantométrie du lieu d'implantation
 - Acheminer la balise ou le coffre à son point d'ancrage
 - Arrimer le coffre à son point d'ancrage
 - Parachuter le corps mort et l'arrimer à la balise
 - Poser des échafaudages, passerelles et autres moyens d'accéder au site
 - Avertir les électrotechniciens de la mise en œuvre de l'équipement
 - Effectuer un compte rendu d'installation
- Fonctionnement des outils de manutention
 - Règles de base en hygiène et sécurité
 - Techniques de levage et élingage
 - Techniques de soudure
 - Techniques de lecture de plan
 - Techniques et portage des matériels lourds et encombrants
 - Techniques de travail en hauteur
 - Techniques de planification des activités
 - Techniques de compte rendu oral et écrit
 - Outils de géolocalisation (GPS, Systèmes d'information géographique SIG, etc.)
 - Spécifications des matériaux
 - Notions de mathématiques (calcul des volumes et quantités)
 - Techniques de maçonnerie
 - Techniques de travail en mer

ENTRETIEN DES BALISES FLOTTANTES OU FIXES, DES PHARES ET REPÈRES D'ALIGNEMENT

- Effectuer un contrôle visuel régulier des balises, phares et repères d'alignement
 - Changer régulièrement les chaînes, manilles, anneaux, anodes, etc.
 - Nettoyer la partie immergée des balises flottantes
 - Effectuer des travaux de peinture sur les tourelles des balises et les pylônes des phares
 - Changer tout ou partie de l'ensemble corps-mort/bouée
 - Constater un dysfonctionnement du feu et le signaler aux électrotechniciens
- Techniques de peinture

ENTRETIEN COURANT DES STRUCTURES, DES MATÉRIELS, BATEAUX ET VÉHICULES

- Effectuer l'entretien courant des barges et bateaux
 - Entretien des matériels de manutention et de construction
 - Assurer l'entretien mécanique des véhicules et des bateaux
 - Effectuer l'entretien du matériel de plongée (bouteilles, compresseurs, etc.)
 - Réaliser l'entretien des engins de chantier et des coffrages
 - Effectuer des opérations de nettoyage et de débroussaillage autour des structures
 - Effectuer l'entretien des outils de débroussaillage
 - Mettre à jour des documents de suivi d'entretien
- Protocoles, techniques et outils d'entretien et de nettoyage des matériels, véhicules et bateaux
 - Règles d'entretien technique de premier niveau
 - Notions de gestion de stocks



Savoir-Faire

Savoirs

CONSTATATION D'INFRACTIONS

- Constaté et signaler les infractions en mer liées à la pollution, à l'installation d'équipements sans autorisation, à la dégradation des balises et à l'extraction de matériaux sans autorisation
 - Localiser et repérer les épaves pour transmission des informations aux autorités
 - Rédiger et transmettre un procès-verbal de constatation d'infraction
- Techniques de rédaction d'un procès-verbal de constatation d'infraction
 - Procédures de constat d'infraction
 - Fonctionnement des juridictions

APPLICATION DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Mettre en place un balisage de chantier et prévenir les autorités maritimes pour information aux navigateurs
 - Respecter les paramètres de sécurité en plongée
 - Contrôler régulièrement le matériel de plongée
 - Respecter les règles de sécurité liées au travail en hauteur
 - S'assurer du fonctionnement du matériel de sécurité embarqué à bord des bateaux
 - Utiliser les matériels et équipements de protection individuelle ou collective
 - Stocker et manipuler en sécurité des matériels et des produits dangereux
 - Appliquer les consignes de sécurité liées aux usagers de la zone de travail
- Normes d'hygiène et de sécurité sur un chantier
 - Techniques de signalisation de chantier
 - Procédures, règles et techniques d'entretien du matériel de plongée
 - Règles et conditions d'utilisation et de stockage des produits dangereux

